



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 9 juillet 2018 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES - Jean-Matthieu CANCHES – Sophie CARLI  
Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX - Jean-Luc LÉZAT – Thierry MORGANT - Jean-Claude  
PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François RAYBAUD -

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Vanessa ARNASSAN – Caroline GRAIRE – Mark  
MANAC'H -

Ont donné pouvoir : Caroline GRAIRE à Céline FRAYARD –

Convocation du 3 juillet 2018

Madame Céline FRAYARD déclare à 19 heures 30, avec 11 conseillers présents à l'ouverture de la  
séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire : Bruno PASQUIER

Madame le Maire demande à l'Assemblée, l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

En point 5 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe

En point 6 : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent en accroissement  
temporaire d'activité.

POUR : à l'Unanimité

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles questions ou remarques à  
formuler sur le compte rendu de la réunion du 7 mai 2018 – sans remarque de la part des  
conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l'Unanimité des Membres Présents

**ORDRE DU JOUR :**

**-1- PRÉCISION SUR LA CRÉATION DU POSTE DE RÉDACTEUR :**

En Conseil Municipal du 7 mai 2018 nous avons créé un poste de rédacteur, il fallait créer un poste  
de rédacteur principal première classe pour que la personne recrutée puisse muter.

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette création ;

1 Abstention : Jean-Claude PANNEBIAU  
10 VOIX : POUR

**-2- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS :**

Madame le Maire rappelle qu'à la demande de la Communauté de Communes le rapport d'activité a été transmis à tous les conseillers le 21 juin 2018 par mail, il doit être soumis au vote.

Arrivée de Thierry MORGANT,

Madame le Maire soumet ce rapport à l'approbation des Membres du Conseil,

VOTE POUR : à l'Unanimité.

**-3- POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 :**

Laura GUTIERREZ a été nommée par arrêté municipal coordinatrice pour le recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019 - le précédent a été réalisé en janvier 2014.

Les agents recenseurs seront aussi nommés par arrêté municipal, après création de poste s'ils ne sont pas recrutés au sein des employés municipaux – ils seront en possession d'une carte qu'ils devront présenter aux habitants.

**-4- DECISION MODIFICATIVE :**

Le dossier ADAP a été ramené en conseil municipal du 7 mai 2018 de 9 ans à 5 ans. Il y a lieu afin de couvrir les dépenses d'accessibilité aux cimetières de virer la somme de 11 300 € du chapitre 020 Dépenses Imprévues sur l'article 2128 opération 13 autres agencements et aménagements de terrains ; l'opération 13 correspondant à aménagement cimetière.

Les Membres du Conseil après en avoir délibéré acceptent cette proposition

VOTE POUR : 10 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Jean-Claude PANNEBIAU  
Sophie DUCOUX

**-5- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

Laurent PHARAMOND a passé un examen professionnel avec succès –

Madame le Maire demande à l'Assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe afin de permettre son avancement de grade.

POUR : à l'Unanimité

## **-6- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT :**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Madame le Maire demande l'autorisation de recruter un agent contractuel dans le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> Classe – la rémunération de cet Agent sera calculée par référence à l'indice brut 541 majoré 460 – les crédits correspondants sont inscrits sur le chapitre 012 du budget primitif 2018.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU demande si ce point est en rapport avec le point 1 Création d'un Poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe – Madame le Maire répond Oui.

Mais pourquoi un recrutement sur un emploi non permanent –

Madame le Maire explique que Mme COSIO quittera ses fonctions le 30 septembre avec un départ au 19 juillet (congés et RTT) – Mme LOUBAT ne pourra prendre son poste qu'à partir du 20 août – cette dernière a posé des congés auprès de sa collectivité pour le passage de relais du 9 au 13 juillet, il est donc nécessaire de conclure un contrat sur cette période.

VOTE POUR à l'Unanimité

### **Informations et questions diverses :**

L'Atelier PARROT qui s'occupe de la conservation et de la restauration de sculptures et de mobiliers du Patrimoine a transmis un devis concernant le stockage sain de la chaire et du retable de l'église pour un montant de 5 064 € T.T.C. pour la mise en conservation du maître-retable et de la chaire – le constat d'état général sur les structures, motifs sculptés – constat d'état sur les ors et la polychromie - établissement de rapports (descriptif des éléments)

Madame le Maire précise ne pouvoir valider le devis de stockage des éléments qu'après autorisation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) – ce mobilier étant classé.

ALVEE – L'Assemblée générale de l'ALVEE s'est tenue le 28 juin, Céline FRAYARD souhaite informer par le biais de ce compte rendu, l'ensemble des conseillers et des thilois de la situation actuelle de l'Association.

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement public) a réalisé une analyse globale de la situation financière de cette Association depuis 2012, assisté par M. Trolliet, Conseiller en Gestion.

Ce dernier a présenté un rapport d'analyse des comptes et en a conclu qu'il n'y a eu aucune malversation au sein de l'ALVEE. A ce jour les comptes sont sains

M. Trolliet a fait une proposition pour assurer la viabilité de l'Association (méthode, moyens, outils pour la gestion au quotidien) et a mis en place une formation et un suivi pour assurer la pérennité de cette Association.

Cette aide a été bénéfique ; dans cette démarche l'ALVEE a été soutenue par ses différents partenaires – Mairie – CAF – DLA – DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Réécriture du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Elle cède sur ce point la parole à Jean-Matthieu CANCHES et Sophie CARLI

Monsieur Jean-Matthieu CANCHES explique que le premier projet a pris fin en juin 2018, il est nécessaire d'en réécrire un pour 3 ans.

Le PEDT est une convention de partenariat signé avec les institutions : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) – la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) – la CAF de la Haute-Garonne.

C'est un plan d'objectifs envers la jeunesse, commun à tous les acteurs de la Commune (Mairie – Ecoles – ALAE – Parents d'élèves et Associations) – qui permet d'assurer une cohérence éducative.

Madame Sophie CARLI précise qu'un comité de pilotage a été mis en place avec tous ces partenaires. Il s'est réuni au mois de juin pour définir les objectifs pour les trois prochaines années scolaires – Culture et sports – développement durable – citoyenneté – accompagnement des apprentissages

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU demande à consulter ce projet – Monsieur Jean-Matthieu CANCHES indique qu'il sera disponible dès son retour de validation par la DDCS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 19 heures 56.

Fait à Thil, le 16 Juillet 2018

Cécile DARGASSIES

Premier Adjoint au Maire

